

### Le Fonds de Garantie des Victimes investit dans trois nouvelles maisons partagées de l'association Simon de Cyrène à Croix (59)

Vincennes, le 31 juillet 2024

Le Fonds de Garantie des Victimes prend en charge, au nom de la solidarité nationale, les personnes dont la vie a basculé à cause de la violence terroriste, de la criminalité de droit commun ou encore du fait d'un accident causé par un conducteur non-assuré. Soutenir et accompagner les personnes vulnérables, particulièrement celles en situation de handicap, constitue le cœur de la mission du Fonds.

Dans le cadre de sa mission de service public, le Fonds déploie aussi une ambitieuse politique d'investissement à impact en faveur des plus fragiles. Il est, à ce titre, un investisseur institutionnel responsable et engagé.

Depuis 15 ans, il est le partenaire de référence de l'association Simon de Cyrène. Simon de Cyrène propose une troisième voie aux personnes en situation de handicap entre l'institution médicale et la vie, souvent confrontée à une solitude douloureuse, à leur domicile.

Lauréate du Prix du Président de la République « La France s'engage », son innovation sociale et inclusive propose à des personnes valides et invalides suite à de graves accidents de vie, de cohabiter dans une « maison partagée », favorisant l'entraide mutuelle, la fraternité et l'ouverture à l'autre dans le respect de sa différence.

---

Le Fonds de Garantie des Victimes franchit, le 30 juillet 2024, une nouvelle étape en signant avec Simon de Cyrène le bail d'un ensemble composé de trois maisons partagées avec jardins et trois logements de responsables de maisons à Croix dans le Nord. Pour un investissement total de 6,5 M€, cet ensemble de 1 450 m<sup>2</sup> accueillera 33 co-habitants à partir de l'été 2026.

---

#### UN PARTENARIAT « INTOUCHABLE »

En 2009, l'association Simon de Cyrène a besoin d'un soutien financier pour donner corps à son idée inclusive d'habitats partagés entre personnes valides et invalides. Mus par les mêmes valeurs de solidarité, de respect et d'innovation, le Fonds de Garantie des Victimes devient alors le premier investisseur institutionnel de l'association. Il finance la première maison partagée avec 9 logements à Vanves, dans les Hauts-de-Seine, permettant

de modéliser le projet de société imaginé par son fondateur, l'entrepreneur social Laurent de Cherisey.

Cette innovation sociale est mise en lumière par le film « Intouchables » et les médias valorisent cette première maison partagée Simon de Cyrène, financée par le Fonds de Garantie des Victimes, comme la « véritable maison des intouchables ».

« Le projet de société de Simon de Cyrène incarne la quintessence du vivre ensemble en permettant à des personnes en situation de handicap d'être chez elle, sans être seules. Nous sommes fiers d'avoir soutenu cette innovation inclusive et d'en avoir permis l'essor... qui, après l'ouverture du projet de Marseille en 2020, se poursuit avec la future communauté de Croix ! »

**Julien Rencki**

Directeur général du Fonds de Garantie des Victimes



**Laurent de Cherisey**

Directeur général de l'association Simon de Cyrène

« Sans le Fonds de Garantie des Victimes, Simon de Cyrène n'existerait pas ! L'organisme a financé notre première maison, en 2009, ouvrant la voie à d'autres implantations et partenaires. Nous sommes fiers, touchés et heureux de continuer l'aventure avec ce partenaire historique dans le Nord. Il s'agit de la 8ème ville investie pour l'association et de la 3ème pour le Fonds »

## À PROPOS DU FONDS DE GARANTIE DES VICTIMES

Le Fonds de Garantie des Victimes est investi d'une mission d'intérêt général : indemniser, au nom de la solidarité nationale, les personnes victimes d'actes de terrorisme et d'infractions de droit commun (homicides, agressions (notamment sexuelles), viols, violences conjugales, proxénétisme, traite des êtres humains, blessures involontaires). Il indemnise également les victimes d'accidents de la circulation causés par des conducteurs en défaut d'assurance ou inconnus.

Il se compose de deux entités distinctes, le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (FGAO), créé par le législateur en 1951 et le Fonds de Garantie des victimes

des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI), créé en 1986. Ses 360 collaborateurs sont mobilisés aux côtés des victimes afin de les aider à faire valoir leur droit à la réparation des atteintes à la personne, c'est-à-dire l'ensemble des préjudices économiques et personnels qu'elles ont subis du fait du drame. Ils prennent ainsi en charge les personnes traumatisées et/ou blessées ainsi que leurs proches et les accompagnent dans le temps jusqu'à la stabilisation de leur état de santé. La réponse, pour chacune, est personnalisée. Un recours contre les auteurs des faits est exercé.

En 2023, le Fonds a pris en charge plus de 120 000 victimes et a versé près de 770 millions d'euros d'indemnités.

## CONTACT PRESSE

**Eloïse Le Goff,**  
**DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

**01 43 98 87 93**

**06 25 04 42 41**

**[eloise.le-goff@fgvictimes.fr](mailto:eloise.le-goff@fgvictimes.fr)**

## DÉCOUVREZ NOTRE SITE INTERNET

**<https://www.fondsdegarantie.fr/>**

## SUIVEZ NOUS

